

Rapport des finances de l'ICOR (extraits)

1 - A partir des 6 principes de la gestion des finances de l'ICOR arrêté par les statuts de la Conférence de fondation, le comité de coordination international a pu développer graduellement les structures des recettes et des dépenses.

2 - La structure des ressources de financement à la fois indépendantes vis-à-vis de l'extérieur et solidaires entre les membres de l'ICOR, contient trois volets principaux, le premier est celui des cotisations de chaque parti et organisation révolutionnaire, le deuxième est celui des dons et des donations, le troisième est celui des ventes des *produits d'artisanat ou autres*, venant de différents pays des membres de l'ICOR.

3 – jusqu'à la fin du mois de mars 2014 on a reçu des cotisations venant de la plupart des 45 partis et organisations membres de l'ICOR. Ainsi le montant global des cotisations reçues durant les 5 dernières années s'élève à plus de 22 mille Euros, à ordre moyen de 5 mille Euros par an.

4 – Devant la grandeur des engagements des dépenses qui ont atteint durant les 5 ans plus de 135 milles Euros (en incluant les frais de la 1^{ère} conférence) à ordre de 28 mille Euros en moyen chaque année, le montant moyen annuel des cotisations ne peut couvrir que 16 % du montant moyen annuel des dépenses.

5 – Ainsi, le comité de coordination international a été obligé de recourir à des moyens exceptionnels de financement pour couvrir le gap qui se creuse entre les cotisations et les dépenses, ces autres moyens sont les crédits et les campagnes de collecte de donations et les produits vendus d'artisanat.

6 – La plupart des crédits faits durant les années 2010, 2011 et 2012 ont été essentiellement offerts par le MLPD, membre actif de l'ICOR. Le remboursement de ces crédits a été fait graduellement à travers la collecte des donations.

7 - Le montant global des donations collectées durant les 5 dernières années s'est élevé à plus de 91 mille Euros, par moyen annuel de 18 mille Euros.

8 – Une autre forme de financement est apparue prometteuse, c'est la commercialisation des produits d'artisanat. Malgré le fait que ce moyen ne fut intensifié que récemment, il pourra devenir une source de financement fiable. Le montant des ventes de ces produits enregistré durant les 5 dernières années s'élève à 3.372,57 Euros. D'autres ventes ont servi au paiement des cotisations d'un nombre d'organisations membres.

9 - Une décision de l'ICC a été prise lors de sa réunion du 21 juin 2011 arrêtant les modalités de partage des cotisations et des dons entre l'ICC et les CCCs. Ainsi, ils étaient distribués selon les directives de cette décision comme suit :

50 % de toutes les recettes pour la caisse centrale ce qui s'est élevé à plus de 55 mille Euros,

Les 30 % de toutes les recettes pour les caisses continentales ce qui a produit pour le CCC Europe plus de 29 mille Euros.

D'autre part, le faible produit des 30 % des recettes des CCC Asie, Amérique et Afrique a été compensé par le produit des 20 % du fonds de compensation ce qui a relevé la dotation de chaque CCC à plus de 7 mille Euros.

Et selon cette décision, tous les CCC ont géré leurs propres caisses à partir du 01.01.2012 et envoyé périodiquement des rapports et les reçus au trésorier de l'ICC.

10 - Depuis le 6 octobre 2010, les dépenses de l'ICOR se sont développées parallèlement aux activités entreprises par ses instances et ses membres, soit au niveau central qu'au niveau continental. La politique de gestion de ces dépenses s'améliore année après année.

11 - L'augmentation des dépenses a été la traduction matérielle des nombres d'activités de notre organisation à l'échelle mondiale. Trois sortes de dépenses sont apparues essentielles, premièrement les dépenses de gestion du bureau central de l'ICOR, deuxièmement les dépenses des voyages et rencontres des membres de l'ICC et du secrétariat et de l'ICC. La troisième catégorie des dépenses concerne les frais des conférences continentales. Ainsi les différentes dépenses ont augmenté depuis 2010 annuellement de la manière respective suivante : 37 mille en 2010, 27 mille en 2011, 23 mille en 2012, 28 mille en 2013, 19 mille en 2014.

12 - La plupart des dépenses se fait par le compte central et il est remarquable que les ressources du compte central (55 mille Euros) ne couvrent que 40 % de l'ensemble des dépenses (135 mille Euros), les gros postes de dépenses sont les frais des conférences (59 mille Euros) et les frais des voyages (55 mille Euros), la gabe des déficits se couvre souvent par des crédits et des campagnes de collecte d'argent.

13 – Une proposition est avancée au deuxième ICC. C'est de gérer la caisse de l'ICOR par un groupe au moins au nombre de deux personnes, car le développement rapide des ressources et des dépenses augmentera davantage la responsabilité des responsables des finances élus, ce qui exige une présence permanente d'un groupe de comptables, gérant la caisse quotidiennement avec des méthodes scientifiques de comptabilité.

14 – Le bilan de la gestion de l'ICC est aujourd'hui positif, car, en soutirant les dépenses de la première conférence (37 mille Euros) la balance entre le total des recettes (107 mille Euros) et le total des dépenses (98 mille Euros) propre à la gestion de l'ICC depuis son élection enregistre un reste positif de 9 mille Euros.

15 – Le contrôleur des finances élu par la 1^{ère} conférence a rédigé deux bilans de son contrôle, le premier au mois de mai 2013, le deuxième le 1er avril 2014. Les deux bilans ont été positifs.

16 – La politique des finances de l'ICC avait tout d'abord pour but de se débarrasser des énormes crédits durant les deux premières années, ensuite elle a amélioré les structures des recettes en renforçant son indépendance financière ce qui renforce en conséquence aussi son indépendance politique. L'expérience acquise a permis à l'ICC de rationaliser davantage sa gestion des dépenses et à diminuer au maximum les charges inutiles.